

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mars 2010
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS (pouvoir), Damien GIRY (pouvoir), Michèle EYRAUD (pouvoir)

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2010

A : Rajout à l'ordre de séance :

Néant

B : Ordre du jour :

1 - Budget Principal M14 - commune

Compte administratif et compte de gestion pour l'année 2009

Les comptes du percepteur sont conformes à ceux de la commune à savoir :

Section d'investissement :

Report de résultat N-1 :	12 433.03 €
Total Recette 2009 :	87 232.60€
Total Dépenses 2009 :	174 207.76 €
Résultat de la section Investissement 2009 :	- 86 975.16 €
Résultat de clôture d'investissement :	- 74 542.13 €

Section de fonctionnement :

Report de résultat N-1 :	92 574.07 €
Total Recette 2009 :	127 568.39 €
Total Dépenses 2009 :	103 804.18 €
Résultat de la section Fonctionnement 2009 :	+ 23 764.21 €
Résultat de clôture de Fonctionnement :	+ 116 338.28 €

Monsieur le maire se retire pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat 2009

En prenant en compte les restes à réaliser de 2009 à hauteur de 15 946.57 €, la section d'investissement a un besoin de financement de 58 595.56 €. Il est proposé d'affecter 60 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 2010. Proposition acceptée à l'unanimité.

Taux d'imposition 2009

Monsieur le maire remet aux conseillers une copie de l'état 1259 concernant les taux d'imposition 2010 et propose de voter les taux des trois taxes locales au prochain conseil.

2 - Budget annexe M49 : eau et assainissement

Compte administratif et compte de gestion pour l'année 2009

Les comptes du percepteur sont conformes à ceux du service à savoir :

Section d'investissement :

Report de résultat N-1 :	3 650.74 €
Total Recette 2009 :	13 302.00 €
Total Dépenses 2009 :	35 946.83 €
Résultat de la section Investissement 2009 :	- 22 644.83 €

Résultat de clôture d'investissement : - 18 994.09 €

Section d'exploitation :

Report de résultat N-1 :	119.88 €
Total Recette 2009 :	51 378.52 €
Total Dépenses 2009 :	19 190.21 €
Résultat de la section Exploitation 2009 :	32 188.31 €
Résultat de clôture d'Exploitation :	32 308.19 €

Monsieur le maire se retire pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat 2009

En prenant en compte les restes à réaliser de 2009 sont néants, la section d'investissement a un besoin de financement de 18 994.09 €. Il est proposé d'affecter 20 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 2010. Proposition acceptée à l'unanimité.

2 – Budget 2010 : Les documents budgétaires de 2010 seront votés au prochain conseil.

3 – Chemin des marais : une division de parcelles et des bornages s'imposent entre les propriétaires de ce lieu. Le conseil autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

4 – Ecole : un double du courrier de la commune de Mirabel et Blacons est remis aux conseillers. Ce courrier retrace les règles d'un RPI et rappelle les règles de fonctionnement du RPI de Mirabel et Blacons et Piégros La Clastre.

5 – Aire de stationnement : l'ouverture des plis est effectuée et apporte les conclusions suivantes :

Entreprise Liotard :	12 037.50€ ht
E26 :	13 470.50€ ht
Audra-Pinchinot :	Pas de proposition

Le conseil décide à l'unanimité de choisir l'entreprise LIOTARD pour effectuer les travaux de cette aire de stationnement et donne tout pouvoir au maire pour établir le bon de commande.

6 – ATESAT : notre commune avait souscrit par convention, pour l'année 2007, une mission d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Pour être prolongée, cette convention nécessite une nouvelle décision de notre collectivité. Le conseil accepte à l'unanimité la reconduction de cette convention.

7 – Urbanisme : La déclaration préalable de Mr Jean SOUTON pour le détachement de deux lots constructibles n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Il sera transmis au service de l'état pour instruction.

La déclaration préalable de Mme Anne RAILLON pour un jointement de façade et une modification d'ouverture n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Il sera transmis au service de l'état pour instruction.

8 - Informations diverses : Le prochain conseil municipal est fixé au 9 avril 2010.

Fin de séance : 22h45